

***Journée d'échanges techniques***  
***ADEME AQUITAINE***  
***14 septembre 2010***



**LE REEMPLOI**  
**mis en œuvre dans le cadre**  
**d'un dispositif recyclerie**

## Le réemploi, la réutilisation... définition générale

Le réemploi : « *opération par laquelle un bien usagé, conçu et fabriqué pour un usage particulier, est utilisé pour le même usage ou un usage différent* »

D'un geste courant (transmission familiale, vide grenier...) à une activité économique (structure de réemploi...), le réemploi permet :

- **D'EVITER LA PRODUCTION DE NOUVEAUX DECHETS** (en prolongeant la durée de vie de certains objets)
- **DE VALORISER DES DECHETS EN REEMPLOI** (en les transformant en objets réemployables)

# Les circuits du réemploi

Un objet dont le détenteur souhaite se débarrasser

vénale

Valeur ?

pas de valeur

d'usage

Vente

Contrepartie financière

Don

Contrepartie morale

Abandon

Pas de contrepartie

Bien  
d'occasion

Objets

Déchets

Recyclerie

réemploi

démantèlement

Matériaux  
recyclables

Déchets  
ultimes

Vente en secteur marchand  
- brocanteurs  
- dépôts-ventes  
- vide-greniers, e-bay

Vente en secteur  
non marchand  
- associations caritatives  
- recycleries ressourceries

# Le positionnement d'une recyclerie

## Acteur de la gestion des déchets à travers :

- La participation aux actions de prévention/réduction des déchets
- La mise en œuvre du traitement des encombrants par réutilisation/réemploi et de services qui peuvent en faciliter l'organisation
- La participation au pré-traitement pour faciliter le recyclage (tri, démantèlement...)

## Acteur du développement local à travers :

- Une activité économique, diversifiée et localisée
- L'utilisation de l'activité comme support pour faciliter l'insertion de personnes éloignées de l'emploi

# Les 4 fonctions d'une recyclerie

## Une collecte préservante...



Stockage tampon déchèterie

... afin de pouvoir envisager une valorisation par réemploi



Collecte à domicile

## Une valorisation...



Atelier mécanique



Atelier ameublement

... du nettoyage jusqu'à la réparation, il s'agit de redonner une valeur à l'objet

# Les 4 fonctions d'une recyclerie

## La revente...



Rayon pièces détachées - cafetière

... assure une part des ressources et permet d'offrir des biens à faible prix



Rayon brocante

## La sensibilisation...



Sensibilisation auprès des usagers, des élus



Sensibilisation auprès de collégiens

... informe les usagers, organise des actions ponctuelles

# *Un contexte réglementaire favorable : la directive européenne sur les déchets*



## Donne des orientations :

- Le principe de proximité (gérer les déchets au plus près du lieu de production)
- La responsabilité élargie du producteur (REP)

## Fixe une hiérarchie pour la gestion des déchets (art 4) :

- Prévention de la production des déchets
- Préparation en vue d'un réemploi
- Recyclage (y compris compostage)
- Autre valorisation notamment énergétique
- Élimination (stockage des déchets ultimes)

# Un contexte réglementaire favorable : la loi Grenelle I



## Une politique volontariste autour de 3 objectifs hiérarchisés :



- Renforcer la réduction à la source des déchets (5 kg/habitant chaque année, sur 5 ans)
- Développer le recyclage matière et organique : de 24% (2006) à 35% (2012) puis 45% (2015) des DMA
- Réduire les quantités traitées en incinération ou en stockage : diminution de 15% à l'horizon 2012

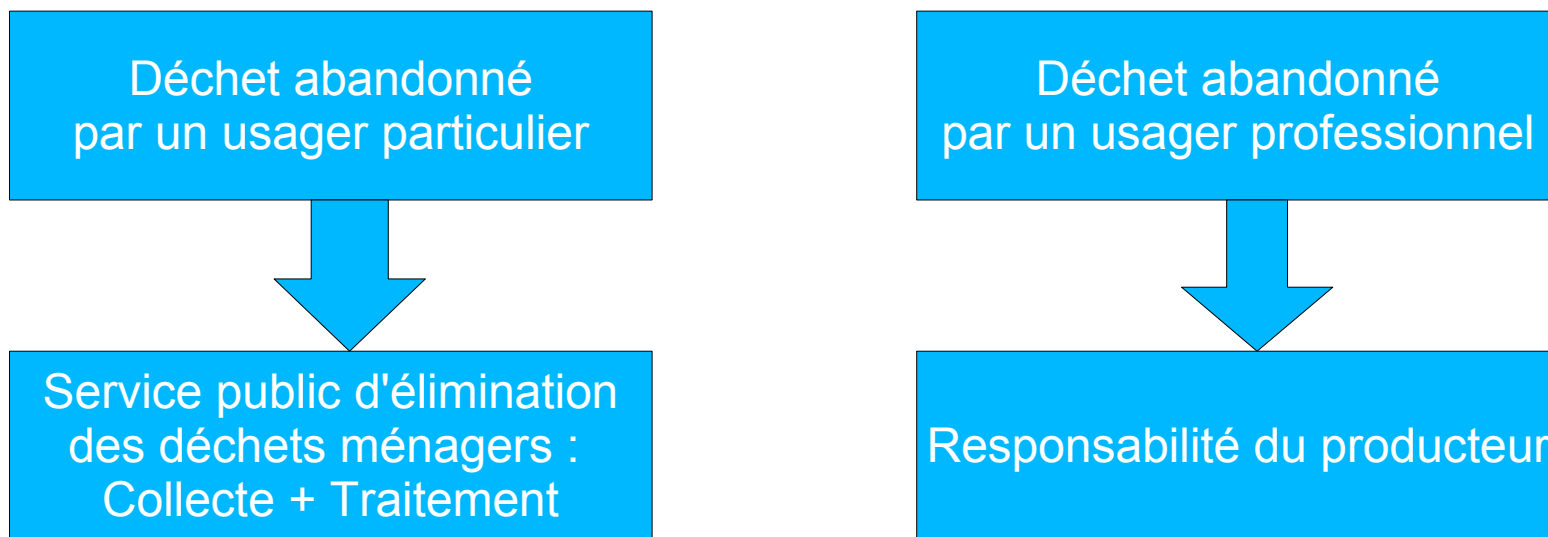
## Des mesures phares :

- Augmentation de la TGAP : de 10€ en 2008 à 15€ en 2009 jusqu'à 40€ en 2015 pour les ISDND autorisées
- Généralisation des plans de prévention (financés grâce aux ressources complémentaires de la TGAP)



## Les déchets abandonnés : le cœur de métier de la recyclerie

Article L541-1 CE « Est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. »



# L'accès au gisement des déchets abandonnés : une question prioritaire

## Organiser des collectes préservant l'état des objets

Dans le cadre du service public

- Collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous
- Collecte des objets réemployables sur les déchèteries...

A la charge des producteurs

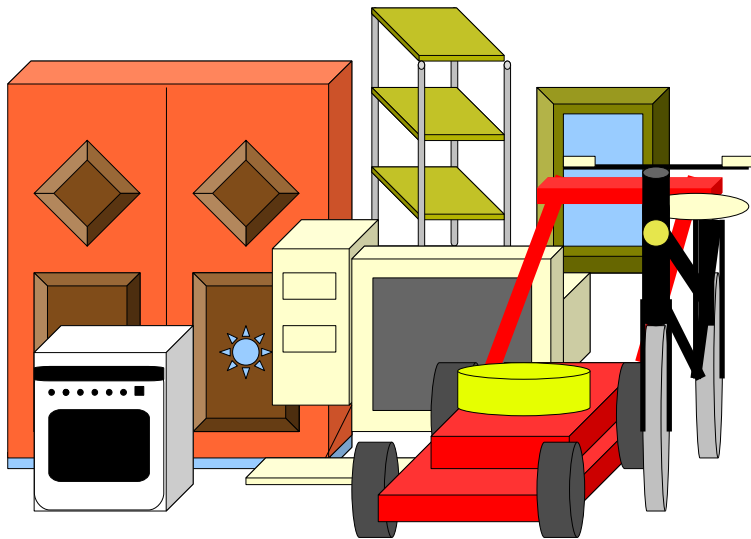
- Apport volontaire à la recyclerie
- Collecte sur sites professionnels
- Débarras de particuliers
- Collecte pour des organismes gestionnaires d'habitat collectifs...

La recyclerie est un opérateur local en capacité de réaliser des collectes multiples, préservantes, sur des gisements diffus et en petites quantités

# La valorisation des objets : ateliers de réemploi et de démantèlement

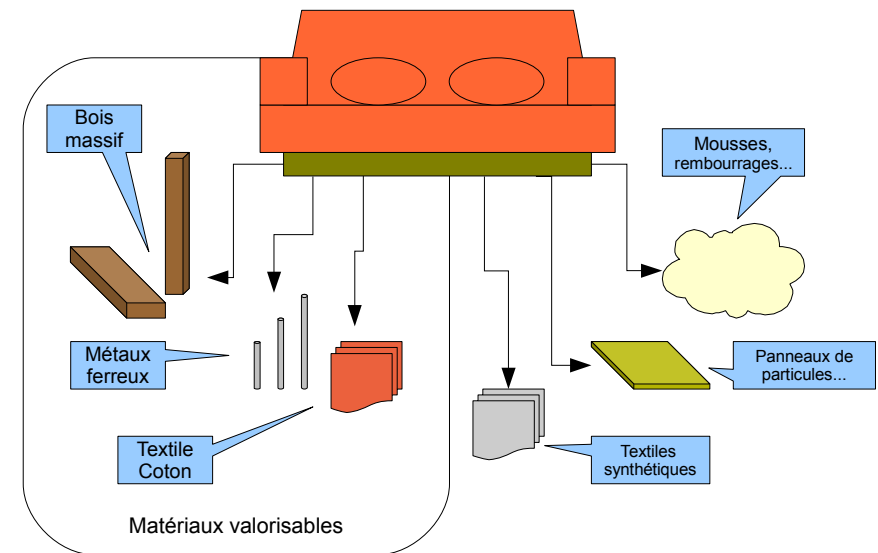
## Valorisation en réemploi :

- Nettoyage
- Réparation
- Reconditionnement
- Relooking



## Valorisation en recyclage :

- Démanteler pour extraire des matériaux valorisables
- Trier
- Massifier



# *La recyclerie permet la création de ressources économiques*

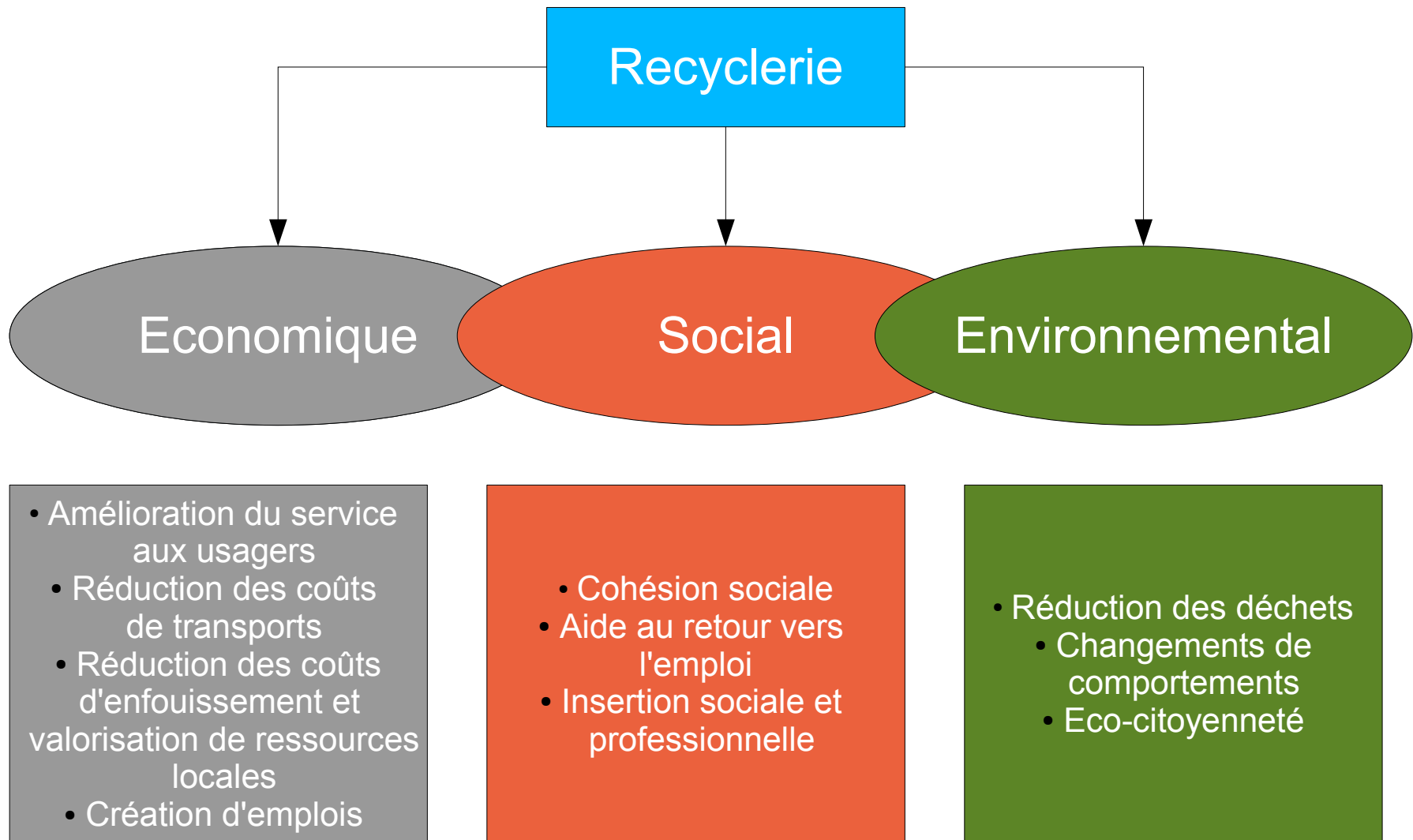
## Les prestations de services fournies :

- aux collectivités publiques exerçant la compétence de gestion des déchets ménagers
- aux entreprises et aux particuliers

## La vente :

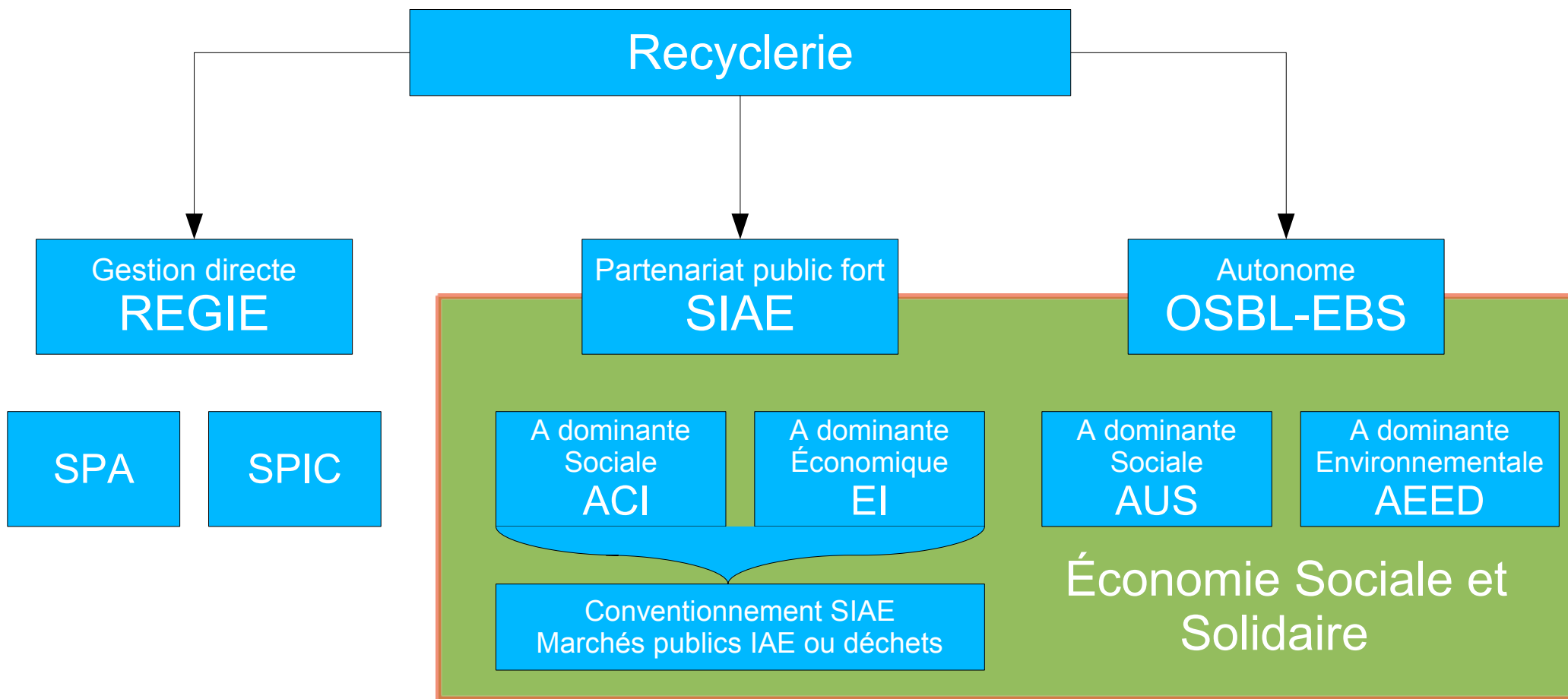
- des objets réemployables en magasin : prix à la tonne élevé mais tonnage limité
- des matériaux extraits de la benne tout-venant : prix à la tonne faible (+ économie sur les coûts de traitement) mais tonnage plus important

# La recyclerie participe au développement durable du territoire



# La gestion d'une activité de recyclerie

Plusieurs modèles à adapter aux besoins et aux caractéristiques du territoire



# La « fragilité » des projets de recyclerie dans le cadre de l'ESS

Identifier une solution de portage solide, durable et adaptée :

- Risque d'effet d'opportunité pour des porteurs potentiels
- Absence de porteur
- Multiplicité de porteurs et risque de concurrence

Un modèle économique complexe et une structure financière souvent fragile :

- Dépendance à l'égard des financements publics
- Instabilité/mauvaise visibilité sur le financement des actions d'insertion

Le poids de l'infrastructure dans la faisabilité du projet :

- Difficulté pour une structure de l'ESS à investir dans un équipement immobilier, pourtant déterminant

# *Des points-clés pour le montage d'un projet de recyclerie*

Un réel engagement des collectivités en compétence sur la gestion des déchets :

- Gestion en régie – choix politique fort
- Faciliter l'accès à une infrastructure adaptée
- Contractualiser durablement

Un territoire permettant l'intervention sur un gisement d'objets réemployables suffisant et donnant accès à une clientèle



# Une démarche de projet

Des points à étudier pour vérifier la faisabilité (avec un diagnostic partagé et pluridisciplinaire)

- Définir le gisement (qualitatif et quantitatif), l'origine (particuliers - professionnels)
- Définir le territoire d'intervention
- Préciser l'organisation (moyens matériels et humains)
- Préciser le modèle économique, le choix de structuration IAE
- Plan d'actions scénarios de mise en oeuvre
- Développement, évaluation

En préalable et parallèlement une animation qui consiste à faire émerger et mobiliser un groupe porteur du projet